

Trois-Rivières le 8 avril 2008

M. Roger Nadeau
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville, C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3



Objet : Consultation publique sur le plan de développement durable de la ville de Trois-Rivières : Gestion de l'eau et foresterie Urbaine.

Monsieur Nadeau,

Le Comité de Zones d'Interventions Prioritaires (ZIP) Les Deux Rives est heureux de pouvoir participer à la **Consultation publique de la Politique de développement durable de la ville de Trois-Rivières**. Rappelons que le comité ZIP, est un organisme sans but lucratif ayant pour mandat d'assurer la protection, la conservation et la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent et de ses rives dans sa région d'appartenance par la concertation de toutes les forces vives du milieu.

La gestion de l'eau et la foresterie urbaine sont étroitement liées, c'est pourquoi que notre organisme vous présente ses recommandations pour votre politique et ses orientations de projets dans le même document. Nous avons aussi cru bon de vous présenter nos recommandations sous forme de lettre. Si vous désirez plus de détails, notre organisme se fera un plaisir de vous rencontrer afin de travailler en concertation pour l'élaboration de projets.

1-Suivi de la Politique de Développement Durable de Trois-Rivières

Dans une bonne gestion environnementale, le suivi des orientations défini par une politique est primordial. Un plan d'action devra être mis en œuvre afin d'atteindre ses objectifs. La composition du comité devra inclure des organismes à vocation environnementale.

RECOMMANDATION 1 : METTRE EN PLACE UN COMITE DE SUIVI

- *Mettre en place d'un comité de suivi permanent de la Politique de Développement durable de la ville de Trois-Rivières.*

PROJET 1 : PARTICIPER AU COMITE DE SUIVI DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- *Participation de la ZIP Les Deux Rives au comité de suivi de la politique de Développement Durable.*

2-Législation

Dans le but de protéger la qualité de l'eau et des écosystèmes, on sait que l'érosion des sols affecte grandement l'eau de surface. Les sols érodés entraînent les fertilisants et divers contaminants vers les cours d'eau. Les sols affectent aussi l'écoulement des eaux bouchant ainsi les ponceaux et remplissant les cours d'eau dont les coûts de nettoyage sont très importants pour l'ensemble des citoyens. La trop grande quantité de sédiments dans les cours d'eau peuvent aussi provoquer des inondations pour les propriétaires riverains.

Un autre avantage est que la couverture végétale permanente réduit la prolifération d'herbe à poux (*Ambrosia trifida* et *Ambrosia artemisiifolia*), espèce pionnière qui colonise les terrains sans végétation, qui l'on sait cause des problèmes de santé publique.

RECOMMANDATION 2 : LÉGIFÉRER SUR LES TERRAIN VAGUES POUR RÉDUIRE L'ÉROSION

- *L'adoption d'une législation sur les terrains vagues : Tous terrains doivent posséder une couverture végétale pour réduire l'érosion.*

PROJET 2 : METTRE EN PLACE D'UN PROJET DE SENSIBILISATION

- *Le comité ZIP pourrait élaborer un projet de sensibilisation et d'information de la nouvelle réglementation en partenariat avec la ville de Trois-Rivières.*

3- Espace vert dans la gestion de l'eau

Dans une ville, les espaces verts ont une importance primordiale dans la qualité de vie des citoyens. Ce n'est pas seulement une question environnementale mais les espaces verts influencent le comportement humain réduisant ainsi les tensions sociales surtout dans les milieux à forte densité comme les *Premiers Quartiers*. Les espaces verts réduisent aussi les îlots de chaleur dans les milieux fortement urbanisés, diminuant ainsi les impacts sur la santé. Il est important de considérer les espaces verts, les parcs, la plantation d'arbres aux abords des rues et même les toits verts comme faisant partie intégrante de l'écosystème urbain. La présence de ces milieux ralentit la vitesse de l'eau réduisant ainsi l'impact sur la station d'épuration des eaux municipales qui doivent souvent traiter les eaux pluviales. La vitesse de l'eau, lorsqu'elle atteint un cours d'eau est aussi importante car il y a une corrélation entre l'érosion des cours d'eau, les inondations, la qualité de l'eau et la superficie en espace vert. Il faut comprendre que ce processus a un impact économique important dans la gestion d'une ville. À ce chapitre, l'étude de l'INRS Urbanisation classe Trois-Rivières dans les derniers de classe pour le pourcentage d'espace vert à moins de 1%. Il est aussi important de considérer les espaces de stationnement asphalté des grandes surfaces, espaces qui accélèrent la vitesse de l'eau et augmente les îlots de chaleur.

RECOMMANDATION 3 : ÉTABLIR UNE SUPERFICIE MINIMUM D'ESPACE VERT PAR HECTARE

- *La ville doit atteindre un minimum de 20% par hectare (ou selon une proportion scientifiquement établie) d'espace vert en incluant les parcs, les arbres en bordure de rue, les terrains résidentiels, les toits verts, les bassins d'eau, les parcs urbains par l'acquisition de terrain et/ ou en partenariat avec les propriétaires fonciers.*

PROJET 3 : RÉALISER UNE ÉTUDE SUR LES ESPACES VERTS À TROIS-RIVIÈRES

- Le comité ZIP se propose de réaliser une étude sur l'établissement des espaces verts à Trois-Rivières.
- Le comité ZIP propose de réaliser un projet de sensibilisation à l'importance des espaces verts.

4- La gestion des cours d'eau et du fleuve

La gestion des cours d'eau fait partie de l'obligation légale des municipalités et des Municipalités Régionales de Comté (MRC). *La politique de protection des rives et du littoral et des zones inondables* oblige le respect d'une bande riveraine de 10 ou 15 mètres, selon la pente et de 3 mètres minimum en milieu agricole. D'autres aménagements peuvent être bénéfiques pour les cours d'eau et leur écosystème. Des aménagements environnementaux peuvent être prévus lors de nettoyage ou lors de travaux dans les cours d'eau. L'enrochement des confluences, les bassins de sédimentation, les voies d'eau engazonnées, le nettoyage des fossés par la méthode du tiers inférieur, les seuils, la création de corridors fauniques, le nettoyage des déchets, etc., sont tous des aménagements bénéfiques dans l'écosystème de rivières. La gestion par bassin versant est l'approche privilégiée dans la gestion des cours d'eau car elle permet de mieux diagnostiquer les problématiques et de permettre d'atteindre les objectifs de restauration.

5- L'érosion des rives du Fleuve

La mise en valeur du fleuve Saint-Laurent est la mission première de la ZIP Les Deux Rives. Selon les données recueillies par la ZIP Les Deux Rives, les berges du fleuve Saint-Laurent sont dans un piteux état. L'érosion des rives fluviales auront un impact économique très important pour les propriétaires riverains dans les prochaines années.

6- Le Fleuve Saint-Laurent et son potentiel récréo-touristique

Le potentiel récréo-touristique est sous exploité dans la région. C'est pour cette raison que de premiers contacts ont été faits avec l'office de Tourisme de Trois-Rivières et de la Rive Sud pour réaliser une *Route Bleu*, c'est-à-dire un projet d'éco-tourisme sur le fleuve Saint-Laurent avec des haltes écologiques. Un centre d'interprétation sur les richesses du fleuve, son histoire et son importance économique et écologique serait un projet rassembleur pour le développement de la région.

GESTION DES COURS D'EAU ET DU FLEUVE SAINT-LAURENT

RECOMMANDATION 4 :

- *Appliquer la politique de protection des rives du littoral et des plaines inondables dans une approche de bassin versant.*

RECOMMANDATION 5

- *Restaurer les berges du fleuve.*

RECOMMANDATION 6 FAVORISER LE TOURISME

- *Appuyer les projets de mise en valeur récréo-touristique du Fleuve Saint-Laurent.*

PROJET 4 : RÉALISER DES ÉTUDES ET RESTAURER LES COURS D'EAU

- *Le comité ZIP se propose de réaliser des études par bassins versants en intégrant la restauration des cours d'eau et des bandes riveraines. Nous pouvons vous offrir le diagnostic et des plans d'aménagement de bassins versants et des milieux humides ainsi que la réalisation de certains travaux (plantation, nettoyage...) en partenariat avec la ville de Trois-Rivières.*

PROJET 5 RÉALISER UNE ÉTUDE SUR L'ÉROSION DES RIVES DU SAINT-LAURENT

- *Notre organisme vous propose aussi de réaliser une étude sur l'état des berges du fleuve en partenariat avec la ville de Trois-Rivières.*

PROJET 6 FAVORISER LE TOURISME

- *Notre organisme propose la création de la « route bleu » du Fleuve pour la mise en place de ce projet écotouristique.*
- *Mettre en place un centre d'interprétation du Fleuve Saint-Laurent dans le projet Trois-Rivières sur le Saint-Laurent. Ce centre serait géré par le Comité ZIP Les Deux Rives.*

Le Comité ZIP Les Deux Rives remercie la ville de Trois-Rivières pour l'invitation à la consultation pour l'élaboration de la Politique de Développement Durable de la Ville de Trois-Rivières. Notre organisme se propose de travailler en partenariat et offrir des services à votre municipalité.

Cordialement.



Stéphane DOUCET, M. Env. Directeur

Comité de Zones d'Interventions Prioritaires (ZIP) Les Deux Rives

6487, boulevard des Chenaux

Trois-Rivières (Québec)

G8Y 5A9

Téléphone : 819-375-8699

Télécopieur : 819-375-8855

Courriel : sdoucet@ziplesdeuxrives.org

Site Internet (En construction) : www.ziplesdeuxrives.org